



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Cinquième session

Jeju, République de Corée, 27 novembre – 1^{er} décembre 2017

La session se tiendra à l'International Convention Centre JEJU (ICC JEJU),
du lundi 27 novembre à 9 heures 30 au vendredi 1^{er} décembre 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/AMR 17/05/1
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	CX/AMR 17/05/2
3	Questions découlant des travaux de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations internationales intergouvernementales:	
	(a) Rapport intérimaire sur la demande d'avis scientifiques sur la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire de la FAO et l'OMS en collaboration avec l'OIE	CX/AMR 17/05/3
	(b) Informations sur les activités de la FAO, l'OMS, l'OIE et d'autres internationales pertinentes sur la résistance aux antimicrobiens	CX/AMR 17/05/4
4	Avant-projet de révision du <i>Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens</i> (CAC/RCP 61-2005)	CX/AMR 17/05/5
	- Observations à l'étape 3	CX/AMR 17/05/5 Add.1
5	Avant-projet de Directives sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens	CX/AMR 17/05/6
	- Observations à l'étape 3	CX/AMR 17/05/6 Add.1
6	Autres questions	
7	Date et lieu de la prochaine session	
8	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Les séminaires techniques seront organisés durant la session pour faciliter les débats sur les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour.

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, les invitations, les ordres du jour et les rapports seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Cet ordre du jour provisoire ne sera pas mis à jour. Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués car aucune copie imprimée ne sera disponible lors de la session. Page de réunions du site internet – [TFAMR05](#).